

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-131

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET
CESSION D'UN LOT DE
COPROPRIETE
16 RUE FREDERIC MISTRAL
A LA SCI JAM

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAoui (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

Par délibération n°2015-90 du 18 septembre 2015, le Conseil Municipal a constaté la non affectation à un service public, a prononcé la désaffectation, et a approuvé le déclassement du domaine public d'un lot de copropriété au 16 rue Frédéric Mistral, cadastrées section BL n°54 et 57, destiné à être cédé.

Pour rappel, le bâtiment libre de toute occupation est de type R+1. Il dispose d'un sous-sol d'environ 190 m². Le rez-de-chaussée a une surface d'environ 177 m², l'étage mesure environ 159 m².

Par le biais d'un appel à candidatures largement diffusé, constitué d'un cahier des charges précis concernant la destination de lot de copropriété, la Ville a recherché un nouvel acquéreur. Une seule réponse a fait suite à cette consultation.

L'offre de la SCI JAM propose une activité de bureaux dans le domaine du conseil en recrutement aux entreprises. Cette activité, conforme aux attentes du cahier des charges de cession, ne nécessite ni changement de destination, ni permis de construire.

Le prix offert de 430 000 € hors taxes ou hors droits correspond au montant estimé par France Domaine dans son avis du 19 juin 2015, et s'élevant à 430 000 €.

La Ville cédera donc en l'état à SCI JAM ce lot de copropriété sis 16 rue Frédéric Mistral.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 contre,

- APPROUVE

le principe de la cession du lot de copropriété n° 813 dont la Ville est propriétaire au 16 rue Frédéric Mistral, pour un montant de 430 000 € hors taxes ou hors droits, à la SCI JAM,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente qui sera passée par Maître Jean-Marc Brun, notaire à Lyon 3ème, pour le compte de la Ville, et Maître Philippe JACQUET, notaire à Bourgoin-Jallieu, pour le compte de l'acquéreur,

- DIT

que la recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET